

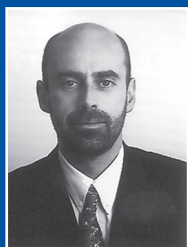
Calendrier des sessions :

26-27 nov. 2008 / 29-30 janv. 2009 / 28-29 mai 2009

# Nouvelles responsabilités du DSI

## Comment prévenir les risques de sanctions

ANIMÉE PAR :



Eric BARBRY,  
CABINET ALAIN  
BENSOUSSAN

→ Utiliser des outils protégeant la mise en cause de votre responsabilité

→ Manipuler les données personnelles, mettre en œuvre une cybersurveillance, négocier des contrats informatiques... en toute sécurité juridique

Recrudescence  
des contrôles en  
matière de SI !

## Calendrier des sessions

- 26 et 27 novembre 2008
- 29 et 30 janvier 2009
- 28 et 29 mai 2009

Toutes nos formations se déroulent à Paris dans des hôtels ou centres de conférences

Madame, Monsieur,

En tant que Directeur des Systèmes d'Information ou Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, votre **responsabilité est engagée** au sein de votre organisation.

Données personnelles, contrats informatiques, cybersurveillance,... : les domaines à **risques sont nombreux** et le **cadre réglementaire de plus en plus complexe**.

Pour garantir la sécurité juridique de vos actions et vous prémunir de **sanctions financières et pénales lourdes**, il vous faut :

- Déterminer la notion de responsabilité et ce qui en découle en pratique,
- Maîtriser le dispositif légal encadrant la manipulation des données personnelles, la cybersurveillance, les contrats informatiques,
- Utiliser des outils limitant votre responsabilité,
- Mettre en œuvre des plans d'audit de vos systèmes et des actions correctives en cas de dysfonctionnement.

Pour vous aider, Comundi vous propose **deux jours de formation intensifs** à Paris. Vous bénéficierez de l'analyse de **Maître Eric Barbry du Cabinet Alain-Bensoussan**.

Dans l'attente de vous accueillir sur cette formation, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées,



Mary-Audrey CASTELLANI  
Responsable de programmes

# Nouvelles responsabilités du Comment prévenir les risques de sanctions

## Premier jour • 9h00 - 17h30

Accueil des participants dès 8h45

09h00 - 12h30

### DEFINIR ET DELIMITER L'ETENDUE DE VOTRE RESPONSABILITE

#### Quelles sont les sources de responsabilités pour un DSI

- Quels sont les risques et sanctions dans les secteurs Informatique, Internet et Télécoms
- Comment se répartissent les responsabilités entre Directeur Général, Directeur des Systèmes d'Information et Responsable de la Sécurité des Système d'Information

#### Comment la responsabilité pénale est-elle partagée dans l'entreprise

- Identifier les différents acteurs de la responsabilité pénale
- Distinguer les différentes responsabilités pénales
- Quelles sont les conséquences d'une délégation de signature, de pouvoirs et de responsabilité pénale
- Mettre en place une charte d'utilisation des outils de communication pour partager la responsabilité

#### Externaliser votre responsabilité en sécurisant vos contrats informatiques

- Adoptez des clauses de responsabilité adéquates dans vos contrats informatiques
- Veillez à la bonne rédaction de vos clauses d'audit de sécurité et d'audit d'intrusion
- Mettez en œuvre des garanties (patch/ antivirus..) et la prise en compte des reconstitutions de données et de fichiers
- Sachez utiliser les normes dans vos contrats
- Assurez la signature électronique valable juridiquement et l'identification des communications/échanges de l'entreprise

#### Cas pratique

Les participants analysent, avec l'aide du formateur, différentes clauses de contrats informatiques impliquant leur responsabilité

Déjeuner d'échanges

14h00 - 17h30

### SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION : COMMENT VOUS PROTEGER EN CAS DE DYSFONCTIONNEMENT

#### Comment vous mettre aux normes pour que votre responsabilité ne soit pas mise en cause

- BS 7799, ISO 17799, Cobit,... : s'y retrouver parmi les normes
- Quel est l'utilité de leur adoption au plan juridique
- Quelles en sont les conséquences en matière de responsabilité

#### Loi de Sécurité Financière, Sarbanes Oxley Act, Bâle II : quelles sont les responsabilités du DSI en matière de transparence et de gestion des risques

- Les principes et objectifs de la LSF, du SOX et de Bâle II sur le système d'information de l'entreprise
- Identifiez les acteurs impliqués par ce nouveau cadre juridique DG, DAF, DSI, RSSI
- Quelles sont les sanctions encourues

#### Prémunissez-vous de la mise en cause de votre responsabilité dans la mise en œuvre de votre plan de secours informatique

- A quoi correspondent les plans PCE, PRA, PCS
- Quels sont les plans de secours obligatoires à mettre en place
- Identifiez les enjeux juridiques des plans de continuité
- Quelle est votre responsabilité dans la gestion des crises

#### Votre obligation d'audit de vos systèmes d'informations

- Quels sont les contrôles internes requis par la LSF et SOX et leurs articulations avec les audits externes
- Quelle est l'étendue de votre responsabilité en matière d'audit interne

#### Cas pratique

Les participants sont invités à bâtir une grille d'audit de leurs systèmes d'information

#### Nos formations en Intra entreprise / sur mesure :

Vous souhaitez former un groupe sur un thème spécifique ? Réaliser une formation dans vos locaux et profiter de la qualité de nos formations et d'un prix réduit par personne formée ?

Contactez nos Responsables Formation Intra, par e-mail : [intracomundi@reedbusiness.fr](mailto:intracomundi@reedbusiness.fr), par fax au 01 46 29 68 29, ou par téléphone au 01 46 29 69 17.

## Le + de la formation :

- Une formation animée par Eric Barbry qui dirige le pôle Internet et Télécoms du Cabinet Alain Bensoussan
- La rédaction semi-dirigée d'une charte informatique

## Votre formateur :



**Eric BARBRY, CABINET ALAIN BENSOUSSAN**

Il dirige le pôle Internet et Télécoms du Cabinet Alain Bensoussan. Il est Président d'honneur et cofondateur de Cyberlex, groupe de réflexion sur les NTIC. Il a contribué à la rédaction de plusieurs ouvrages dont « Le juriste et l'entreprise » (ARPEJE), « Expertise des systèmes d'information n° 2000 » (Editions des Parques), « Les arrêts-tendances de l'internet » (Hermès). Il a participé à des commissions ministérielles sur la réglementation de l'Internet.

## Deuxième jour • 9h00 - 17h30

Accueil des participants dès 8h45

09h00 - 12h30

### SECURISEZ L'UTILISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION PAR LES SALARIES

#### Assurez la sécurité juridique de votre cybersurveillance

- Quels outils de surveillance pouvez-vous utiliser en respectant la loi
- Quelles sont les limites aux contrôles des e-mails
- Connaître les obligations d'information des salariés et du CE
- Comment l'activité des salariés peut-elle mettre en cause la responsabilité du DSI
- Déterminez les sanctions encourues
- Analyse des dernières évolutions jurisprudentielles

#### Instaurez une charte d'utilisation des outils de communication pour une sécurité interne organisée

- Redéfinir les limites de votre responsabilité
- Mieux positionner la direction informatique au sein de l'organisation
- Réguler l'utilisation des outils informatiques
- Mettre en œuvre une charte informatique : les étapes clés, les pièges à éviter
- La conformité à la législation sur la protection des consommateurs
- Les règles relatives aux outils de chiffrement

#### Cas Pratique

Les participants travaillent à la rédaction semi-dirigée d'une charte informatique

#### Protégez votre responsabilité en cas d'atteinte de vos systèmes d'information

- De quelle manière assurer la traçabilité et la conservation des atteintes au système
- Quelles sont les preuves à conserver qu'exige la Justice
- Faites constater les traces d'une atteinte
- Quand et comment porter plainte
- Faites face à une enquête et à une instruction judiciaire

#### Partenariat

Vous souhaitez mettre en place une opération de communication sur-mesure ? Devenir partenaire de nos événements afin de développer une proximité avec votre cible clients/prospects et répondre à votre stratégie de développement ?

Contactez notre service Sponsoring par téléphone au 01 46 29 47 13.

Déjeuner d'échanges

14h00 - 17h30

### Piratage informatique dans votre structure : quelle est votre responsabilité

- Appréhendez les dernières évolutions du droit d'auteur et du droit des logiciels
- Quelles sont les sanctions civiles et pénales encourues pour contrefaçon
- Que risquez-vous quand un salarié se livre à la contrefaçon

### MANIPULEZ LES DONNEES PERSONNELLES EN TOUTE SECURITE JURIDIQUE

#### Quelle est votre responsabilité en cas de dysfonctionnement dans la manipulation des données personnelles

- Intégrez le nouveau cadre réglementaire régissant la manipulation des données personnelles
- Mettez en œuvre la nouvelle procédure de déclaration des traitements et des fichiers
- Assurez la sécurité juridique de vos traitements et fichiers
- Respectez vos obligations d'informations, de droit d'accès, de communication et de rectification des données personnelles
- Quelles sont les contraintes de conservation des données
- Quels sont les risques encourus en cas de non-respect de vos obligations

#### Cas Pratique

Les participants remplissent une déclaration et une demande d'autorisation auprès de la CNIL.

#### Conclusion de la formation

## Vous êtes concerné

- SECTEUR PRIVE ET PUBLIC
- Directeur Informatique
- DSI
- Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information
- Risk Manager
- Responsable Achats Informatiques
- Directeur Juridique
- Juriste
- Directeur Administratif et Financier
- Responsable Etudes et Méthodes

## Pré-requis

Aucun pré-requis n'est exigé. Un support de cours complet reprenant l'ensemble des interventions est remis à chaque participant en début de formation.

PAR TÉLÉPHONE

01 46 29 23 79  
Service Clients

PAR FAX

01 46 29 68 29

PAR COURRIER

COMUNDI  
2, rue Maurice Hartmann - BP62  
92133 Issy-les-MoulineauxRéservation :  
inscription@reedbusiness.fr  
Information :  
infocomundi@reedbusiness.fr  
[www.comundi.fr](http://www.comundi.fr)

Référence :

**OUI, je m'inscris à la formation : Nouvelles responsabilités du DSI**

Dates sélectionnées	Références
<input type="checkbox"/> 26 et 27 novembre 2008	GO27/F3
<input type="checkbox"/> 29 et 30 janv. 2009	AL17/19
<input type="checkbox"/> 28 et 29 mai 2009	AL17/20
<input type="checkbox"/> <b>2 jours</b> (14 heures - 1645.00 euros HT - 1967.42 euros TTC)	

**Inscriptions multiples :**

Vous vous inscrivez à plusieurs sur cette formation : bénéficiez de - 10 % sur la 2<sup>ème</sup> inscription. Vous souhaitez obtenir un devis, contactez notre service commercial au 01 46 29 23 30 ou à l'adresse [comundi@reedbusiness.fr](mailto:comundi@reedbusiness.fr)

**Transports :**

Vous souhaitez recevoir avec votre convocation :

- Un fichet de réduction SNCF de 20% portant sur le billet Aller-Retour et la réservation.
- Le code référence Air France qui vous permet d'obtenir des tarifs préférentiels sur un vol aller-retour en classe économique et affaires.

**Hébergement :**

Pour réserver votre chambre d'hôtel, contactez la centrale de réservation BBA par tél. : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : [solution@netbba.com](mailto:solution@netbba.com), en précisant le code de réservation RBI.

**Lieu de la formation :**

Le lieu exact vous sera précisé sur votre convocation, environ 4 semaines avant la date du stage.

**Conditions d'inscription :**

Les frais de participation comprennent : la formation, le support pédagogique, les petits-déjeuners, les pauses et déjeuners. A réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui tient lieu de Convention de Formation Simplifiée.

**Conditions et moyens de paiement :**

- par virement bancaire à notre banque CIC OUEST, libellé au nom de RBI, compte n°30066 10947 00010064801 32
- par chèque à l'ordre de Reed Business Information - Comundi.

Le règlement doit obligatoirement être effectué avant la formation. Pour les organismes soumis au code des marchés publics, la facture leur sera communiquée après la formation. A compter de cette date, le règlement devra être effectué au plus tard dans les 45 jours.

- règlement par OPCA : il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre stage auprès de votre OPCA, de faire votre demande de prise en charge avant la formation et de l'indiquer explicitement dans le bloc "adresse de facturation". Si votre dossier de prise en charge ne nous est pas parvenu le 1<sup>er</sup> jour de la formation, vous serez facturé de l'intégralité du coût du stage.

**Conditions d'annulation :**

Jusqu'à 14 jours calendaires avant le début de chaque session, le remboursement des droits d'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 10% des frais de participation dans la limite de 180 euros HT (215,28 euros TTC) pour frais de dossier. Après cette date, les frais de participation resteront dus en totalité, mais les participants pourront se faire remplacer. Toute annulation devra être confirmée par écrit : un accusé de réception vous sera adressé par retour. Les organisateurs se réservent le droit de reporter la formation et de modifier le contenu de son programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

**Qui sommes-nous ?**

Spécialistes depuis 1987 de la formation pour managers, cadres et dirigeants de tous les secteurs d'activité, privé et public, nous figurons parmi les principaux organismes de formation français. Présents dans tous les domaines de l'entreprise, nous organisons plus de 1100 sessions de formation par an. COMUNDI fait partie du groupe Reed Elsevier, leader mondial de l'information professionnelle.

**Garantie de Qualité :**

COMUNDI applique à l'ensemble de ses formations des principes rigoureux de qualité. Si vous estimez qu'une formation n'a pas répondu à vos attentes, notre Service Clients se tient à votre disposition. Tél. : 01 46 29 23 79 / Fax : 01 46 29 68 29.



COMUNDI bénéficie de l'Agrément Ministériel pour la formation des Élus Locaux, ainsi que du label Qualité OPQF (Office Professionnel de Qualification des Organismes de Formation).

**Participant**

M./Mme : .....  
Fonction : .....  
Service : .....  
Tél : ..... Fax : .....  
e-mail : .....

**Responsable du suivi de l'inscription**

M./Mme : .....  
Fonction : .....  
Service : .....  
Société / Établissement : .....

Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....

N° TVA intra communautaire : .....

Siret : .....

NAF / Activité : ..... Nbre salariés / Habitants : .....

Tél : ..... Fax : .....

e-mail : .....

**Adresse facturation (si différente) ou prise en charge par organisme collecteur**

M./Mme : .....  
Société / Établissement : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Fax : .....

e-mail : .....

**Cachet / Signature**[www.comundi.fr](http://www.comundi.fr)**Découvrez sur notre site Internet :**

- **nos formations** qui vous permettront d'élargir vos compétences dans l'exercice de votre fonction
- **nos conférences** : lieux d'échanges et de confrontation d'expériences sur des problématiques à la pointe de l'actualité
- **nos congrès annuels** : véritables carrefours d'une profession
- **une sélection d'ouvrages professionnels**

**Consultez dès à présent la liste de nos domaines d'activité.**